

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 octobre 2017

Membres votants présents

> **Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est et/ou dans les établissements membres**

■ **Professeurs et personnels assimilés des universités – A1**

- Nacima BARON
- Jean-Luc DUBOIS-RANDE
- Muriel JOUGLEUX

■ **Professeurs et personnels assimilés des autres établissements – A2**

- Nadia HADDAD

■ **Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B1**

- Arnaud CARAYOL
- Marie-Albane DE SUREMAIN
- Philippe THIARD

■ **Autres enseignants-chercheurs, enseignants, personnels assimilés des autres établissements – B2**

- Thierry GRANDPIERRE

> **Représentants des autres personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou/et dans les établissements membres**

■ **Autres personnels des universités – C**

- Agnès NTEP
- Fabrice LORRAIN

> **Représentants des usagers qui suivent une formation dans Université Paris-Est ou dans un établissement membre**

■ **Usagers doctorants – F**

- Adrien FRONTENAUD

> **Personnalités extérieures**

- Christophe AMBROISE représentant Jeannick LE LAGADEC, Conseil départemental du Val-de-Marne
- Philippe ROY, Cap Digital

> **Personnalités qualifiées**

- Stéphane JAMAIN, Inserm
- Franck JUNG, EIVP

- Amina SELLALI, EAV&T

> Représentants des établissements membres

- CNRS : Clarisse LEFORT-DAVID
- ENPC : Gilles ROBIN
- ENVA : Christophe DEGUEURCE (avec procuration d'Olivier MONTAGNE, représentant l'UPEC)
- ESIEE Paris : Jean MAIRESSE
- IFSTTAR : Jean-Bernard KOVARIC
- UPEM : Gilles ROUSSEL (avec procuration de Faten HIDRI, personnalité extérieure, Conseil régional d'Ile-de-France)

Président d'UPE : Philippe TCHAMITCHIAN (avec procuration de Geneviève SERT, personnalité extérieure, Conseil départemental de Seine-et-Marne)

Membres invités présents

> Invités de droit avec voix consultative

- Rectorat de Créteil : Jean-François DENIC et Veranne NJIKE (représentant Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, chancelière des universités)
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable
- UPE : Vincent BENAVENT, secrétaire général
- Délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Ile-de-France : Samuel GUIBAL, représentant Bao NGUYEN-HUY

> Autres invités

- UPE : Cécile DELOLME, vice-présidente en charge de l'I-Site
- UPE : Frédérique PIGEYRE, directrice du DED
- UPE : Flora SANCHEZ, directrice de cabinet et de la communication
- UPE : Claire JULLIEN, chargée des affaires institutionnelles et juridiques
- UPE : Monika BLANC, responsable des affaires générales

Membres absents et excusés

- Professeurs et personnels assimilés des autres établissements (A2) : Frédéric DE CONINCK
- Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des autres établissements (B2) : Véronique BOUTEILLER
- Représentants des autres personnels des universités (C) : Laurent ALIBERT
- Autres personnels des autres établissements (D) : Alain DROUET
- Usagers étudiants en licence ou master ou équivalent (E) : Mathieu CARON, Mihai GUYARD
- Usagers doctorants (F) : Rémi LE GALL, Amithisse MONNET
- Personnalités extérieures, représentants des activités économiques et des collectivités territoriales : Faten HIDRI (Conseil régional d'Île-de-France), Jeannick LE LAGADEC (Conseil départemental du Val-de-Marne), Geneviève SERT (Conseil départemental de Seine et Marne), Thomas BOREL (Leem), François CHAIGNON (IDRRIM)

- Personnalités qualifiées : Ali FERHI (AP-HP), Florence POIVEY (Medef), Andrée SURSOCK (European University Association)
- Établissements membres : Olivier MONTAGNE

Membres invités absents et excusés

- UPE : Matthias BEEKMANN, président du Conseil académique
-

► Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14h10.

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 39 et le nombre d'administrateurs présents ou représentés en début de séance s'élevant à 22, le quorum est atteint.

Le président d'Université Paris-Est accueille les nouveaux membres présents au Conseil d'administration : Mme Lefort-David, directrice régionale du CNRS, M. Mairesse, directeur général de l'ESIEE Paris, ainsi que Mme Njike et M. Denic, représentants de Mme la rectrice.

Le relevé de conclusions du conseil des membres et associés réuni le 6 juin 2017 est communiqué au Conseil d'administration.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2017

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2017 du Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est est approuvé à l'unanimité.

Première délibération

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la séance du 4 juillet 2017.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016-2017

Le président d'Université Paris-Est présente le rapport annuel d'activité pour 2016-2017. Marqué par la mise en place de l'I-Site, il met aussi en lumière les activités de la Comue en particulier en ce qui concerne la formation doctorale et le portage de projets communs (Idea, Pepite 3EF...)

Il est fait remarquer que le volume du rapport présenté est plus important que celui du rapport de l'année passée. Ce document offre une vision complète de l'activité de la Comue et permet à ses membres et associés d'en appréhender pleinement l'ampleur.

Ce rapport sera diffusé largement après approbation.

Deuxième délibération

Le Conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité 2016-2017.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2018

Le secrétaire général présente le projet de budget initial 2018 en prenant appui sur la note transmise dans le dossier d'accompagnement.

Le cadre d'élaboration du budget initial 2018

Le calendrier des instances a été revu. Il prévoit l'approbation par le CA du budget (initial) en octobre de l'année N-1. Ceci répond à deux objectifs. D'abord, cela permet aux établissements membres et associés, contributeurs d'Université Paris-Est, d'inscrire dans leur propre budget, approuvé en décembre, un montant définitivement arrêté. Ensuite, cela conduit la Comue à formaliser, durant le dernier trimestre de l'année N-1, ces contributions et la met en situation de pouvoir émettre les titres de recette correspondants au plus tôt dès le début de l'exercice budgétaire, ce qui évite les décalages constatés notamment à la faveur des comptes financiers 2016.

Le dispositif conventionnel est également en cours de révision. Il articulera ainsi une convention cadre, conclue par l'ensemble des établissements membres de la Comue, et une série de conventions d'application conclues entre la Comue et chaque établissement membre. Ces conventions d'application reprendront la nouvelle architecture budgétaire (rubriques) présente dans le BI 2018, c'est-à-dire les activités de l'établissement, afin de mettre en regard et rendre (plus) lisible les contributions des établissements.

Le budget, en tant qu'outil de la stratégie de l'établissement conforte par ailleurs une nouvelle étape de la structuration des fonctions support de la Comue. L'objectif, réaffirmé dans le programme de travail de la Comue pour l'année 2017-2018, demeure le renforcement de la capacité opérationnelle de l'établissement.

Cette structuration des fonctions support, et plus généralement de l'organisation de la Comue Université Paris-Est, s'opère cependant dans un cadre institutionnel susceptible d'évoluer à moyen terme. La construction du BI 2018 prévoit par anticipation le transfert de la gestion des projets PIA (I-Site, Idefi et Labex). C'est le sens des objectifs quantitatifs fixés lors du CA de juillet dernier sur la base d'une projection de budget hors PIA.

Une nouvelle architecture budgétaire par activités

Le BI 2018 articule et ventile les dépenses et les recettes selon cinq rubriques qui correspondent aux cinq activités de la Comue, traduites sur le plan budgétaire.

- l'I-Site (incluant les Idefi et les Labex)
- Le bureau Access Paris-Est
- La recherche (hors I-Site)
- La formation (hors I-Site)
- Le fonctionnement général et les ressources communes d'Université Paris-Est

Rappel des objectifs quantitatifs recherchés pour le BI 2018

Le conseil d'administration du 4 juillet 2017 a approuvé la fixation des objectifs quantitatifs suivants selon la dynamique anticipatoire sus évoquée :

- un résultat net excédentaire fixé à environ 2 % des dépenses non fléchées,
- une CAF qui suit la même trajectoire que le résultat net,
- un fonds de roulement qui représente 43 jours de charges courantes.

Analyse globale des recettes

Le BI 2018 envisage une projection de recettes estimée à 22,39 M€. Plus de la moitié de ces recettes est issue des dotations annuelles ANR en lien avec la gestion des projets PIA (I-Site, Idefi et Labex). On note également une augmentation des contributions en numéraire des établissements membres et associés (1,35 M€).

La dotation globale émanant du MESRI augmente (956 k€). En effet, à compter de 2018 les 11 emplois attribués à la Comue dans le cadre du contrat pluriannuel de site sont notifiés en « année pleine ». S'ajoute, pour mémoire à ces 11 emplois, 1 emploi supplémentaire attribué suite à la labélisation du projet Bibliothèque ouverte +.

Sur ces 12 emplois, 10 seront notifiés à la Comue au titre III du budget de l'Etat (subvention pour charges de service public) et ce à des fins d'équilibre budgétaire et en accord avec le MESRI (DGESIP) ; 2 emplois seront notifiés au titre II du budget de l'Etat (masse salariale Etat) en vue de prévoir le support d'un agent fonctionnaire (mise en œuvre du volet « concours réservé » du dispositif Sauvadet à la Comue) et d'un agent contractuel (chargé d'étude documentaire assurant la coordination de la mise en œuvre du projet Bibliothèque ouverte +).

Enfin, le MESRI a confirmé au titre de l'année 2018 l'attribution d'une dotation de « soutien aux regroupements » (200 k€).

Une analyse plus fine de l'origine des recettes conduit au constat qu'une faible part d'entre elles (2,9 M€, soit 13%) peut être mobilisée en vue de couvrir des dépenses non déterminées a priori.

Le modèle économique et budgétaire d'Université Paris-Est

Le modèle économique et budgétaire d'Université Paris-Est a été approuvé par son conseil d'administration en 2012, confirmé en 2015. Il se fixe pour objectif d'inscrire l'établissement dans un équilibre budgétaire durable. A cette fin le niveau (plafond) des contributions des établissements membres et associés (hors CNRS et Inserm) a été établi et arrêté.

Ce modèle prend en compte :

- le cœur d'activité d'UPE,
- les activités liées au portage des projets inter-établissements.

Le mécanisme (calcul) qui en découle tend à assurer la prise en charge du cœur d'activité de la Comue par le biais des contributions des établissements membres et associés. Pour ce faire, chaque établissement est identifié en tant que contributeur en tenant compte de ses capacités (soutenabilité financière).

La première version du modèle, établi en 2012, envisageait une répartition des établissements en 4 groupes. En 2015, le modèle a évolué. Appliqué depuis 2016, il est aujourd'hui encore mis en œuvre sur la base de l'identification de paliers de contribution. Ces paliers prennent en compte une contribution de base, la participation de l'établissement aux pôles de la Comue et, bien évidemment, le nombre de soutenances de thèse (lissé sur 3 ans).

Le palier fixe le niveau de contribution générale de l'établissement. Cette contribution peut prendre la forme

de contribution en numéraire, inscrite au budget de la Comue, ou de contribution en nature.

A compter de 2018, sont par ailleurs distingués – en tant que contribution en nature :

- la contribution directe aux missions de la Comue (ex. MAD de personnel dans le cadre du support ou soutien de l'activité doctorale de l'établissement),
- l'appui au fonctionnement de l'établissement (ex. MAD de surfaces, MAD d'ETP au titre de l'administration technique du SI d'UPE).

Analyse globale des dépenses

Le BI 2018 envisage une projection de dépenses estimée à 22, 01 M€. Là encore, la part de la gestion des projets PIA (I-Site, Idefi et Labex) est visible (53%). On note également un poids (budgétaire) non négligeable des dépenses prévues au titre de la rubrique formation (36%).

Le budget prévoit des actions (et les dépenses associées) qui ont vocation à soutenir la stratégie de l'établissement. Sont ainsi prévus :

- un appui financier aux soutenances des HDR dont au moins un rapporteur exerce son activité à l'étranger (dépense globale plafonnée à 125 k€),
- une prise en charge de l'ensemble des dépenses liées à la poursuite du projet PEPITE 3EF (dont le financement de la CdC échoit en décembre 2017) par la Comue (102 k€),
- le financement de la phase 1 du déploiement d'un nouveau SIRH (25 k€).

Résultat de l'exercice 2018 projeté

Le solde budgétaire établi sur la base des projections des recettes et des dépenses s'élève à quelques 382 k€. Le calcul du résultat (net) de l'exercice projeté conduit au même chiffre, le montant des investissements se situant au même niveau que les charges (amortissements et provisions) supportés par la Comue (97 k€). Cette projection conduit à une estimation de CAF se situant à quelques 479 k€, conduisant elle-même à une variation positive du fonds de roulement (+382 k€) et à un niveau de fond de roulement représentant 36 jours de fonctionnement (charges courantes).

La projection ainsi décrite envisage donc un résultat largement positif. Le choix a été fait de ne pas mobiliser davantage de crédits et ce afin de maintenir le budget initial 2018 dans la dynamique des objectifs quantitatifs ci-dessus rappelés.

Résultat de l'exercice 2018 projeté hors I-Site (incluant Idefi et Labex)

Le solde budgétaire établi sur la base des projections des recettes et des dépenses s'élève à quelques 209 k€. Le résultat (net) de l'exercice projeté est estimé à 145 k€, le montant des investissements étant inférieur aux charges (amortissements et provisions) supportés par la Comue. Cette projection conduit à une estimation de la CAF se situant à quelques 242 k€, conduisant elle-même à une variation positive du fonds de roulement (+209 k€) et à un niveau de FDR représentant 70 jours de fonctionnement (charges courantes).

Sans atteindre les objectifs quantitatifs fixés, le BI 2018 s'inscrit donc résolument dans la trajectoire présentée et validée par le CA de juillet 2017. Il conforte la Comue dans sa capacité d'appui et d'anticipation de l'évolution possible de ses missions.

Conclusions

L'exercice consistant à envisager la construction d'un budget sans projet PIA nous permet de tirer quelques enseignements.

L'outil budgétaire est, en tant qu'outil de support à la réalisation de la stratégie de l'établissement, orienté autour d'une dynamique de portage de projet. Le postulat de l'exercice qui envisage le retrait de la quasi-totalité des projets phares de la Comue nous conduit dès lors à envisager une réflexion de fond sur :

- la capacité de gestion et de soutenabilité financière sans disposer de la trésorerie associée aux projets PIA,
- la réorientation de l'outil budgétaire sur la base de missions repensées.

Sur ce dernier point, il nous semble pertinent de réfléchir à cette réorientation à l'issue de la réflexion programmée en 2018 ayant trait aux axes stratégiques (et aux missions en découlant) de la Comue.

Enfin, l'exercice met en exergue le poids important de certaines charges structurelles de la Comue qui ne sont plus absorbées dans un budget en réduction (ex. amortissement du bâtiment Bienvenue).

Des explications relatives à l'application du système des paliers conduisant au calcul du montant de la contribution des établissements membres sont demandées. Les paliers ont été définis uniquement pour les associés. Pour les membres, un montant global de contribution en nature et en numéraire a été défini en 2012 et repris en septembre 2015. Le calcul de la contribution de chaque établissement membre s'opère dans le cadre et selon les modalités suivantes :

- montant total = 2,2M€ ;
- contribution de base = 10K€ ;
- au titre de la participation à 1 (5K€) ou 2 (10K€) pôle(s) d'activité de la Comue.

Les deux premières catégories représentent un montant total estimé à 100K€. Le reste de la contribution totale des établissements membres, représentant un total de 1,96M€, est réparti sur la base du calcul de la part du nombre de thèses soutenues (moyenne glissante établie sur 3 ans).

Pour le budget initial de 2017 et celui de 2018, les montants des contributions des établissements membres ont été reportés sur la base de celui arrêté en 2015. Pour l'exercice suivant, les chiffres devront être réactualisés.

Des interrogations sont formulées quant à l'opportunité du lancement d'un projet de nouveau SIRH, concomitant avec la création de l'université cible. Le secrétaire général d'Université Paris-Est indique qu'il ne s'agit de financer en 2018 que l'étude de la solution logicielle. Cela permettrait ensuite de déployer matériellement le logiciel en 2019, sous réserve de son intégration au programme de travail du service informatique de l'UPEM. Il s'agit par ailleurs d'améliorer le système RH qui n'est plus adapté à la configuration actuelle de la Comue, notamment dans une perspective d'organisation et de structuration des fonctions support de l'établissement. Le président rappelle qu'il a été décidé lors du conseil d'administration du 4 juillet dernier de maintenir la formation doctorale sur un plan transversal après la création de l'université cible. Son organisation sera précisée dans les mois à venir. En tout état de cause, les études relatives au SIRH permettent en ce sens d'en préparer la gestion à mettre en œuvre en 2019.

Des détails sur les recrutements relatifs à l'agent fonctionnaire et l'agent contractuel mentionnés sont demandés. Le secrétaire général rappelle qu'un concours a été ouvert, l'agent fonctionnaire a bénéficié du

dispositif Sauvadet. Le recrutement de l'agent contractuel sous forme de CDD est intervenu pour permettre la mise en œuvre du projet Bibliothèque.

Il est demandé sur quelle assiette a été calculé l'amortissement du bâtiment Bienvenue et s'il s'agit d'une dépense constante. L'agent comptable répond qu'il n'y a pas d'amortissement par composante, la charge a été calculée par rapport à un montant de l'actif neutralisé au moment du financement.

Un bilan des projets structurants actuellement en maturation est demandé, par exemple dans le cadre des PIA3. Le président répond qu'un projet « Territoires d'innovation » est en cours d'étude. Les EUR ont été construites à partir des Labex et ont vocation à entrer dans l'I-Site.

L'avenir du soutien à l'innovation et à la valorisation de la recherche est une problématique à envisager. Le président annonce que des réflexions sur l'avenir de l'entrepreneuriat sont en cours, en particulier concernant son articulation avec l'I-Site. Un rapport devrait être remis fin 2017, les établissements pourront en discuter sur cette base. Plus largement, l'innovation est soutenue au travers des différents projets portés par la Comue.

Troisième délibération

Le Conseil d'administration approuve le budget initial d'UPE pour 2018.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. DOCTORAT : APPROBATION DE LA CHARTE DU DOCTORAT ET DE LA CHARTE DE DEONTOLOGIE

La mise en œuvre de l'arrêté du 25 mai 2016 a nécessité une réflexion au niveau du département des études doctorales de la Comue.

La directrice du DED présente la charte du doctorat qui a vocation à remplacer l'ancienne charte des thèses, devenue obsolète. Il est notamment prévu que le doctorant présente rapidement son projet professionnel à partir duquel un plan de formation sur les 3 années du doctorant est élaboré. Par ailleurs, un portfolio des compétences doit être constitué (liste des formations suivies, activités conduites lors de colloques, séminaires, événements...). Le référentiel de compétences des docteurs qui y est associé est présenté dans le rapport d'activité. Une réflexion est menée quant à la manière d'aider les doctorants à constituer ce portfolio. Chaque doctorant doit bénéficier d'un comité de suivi qui se prononce sur l'avancée du travail doctoral, en particulier au moment de l'inscription en 3^e année. Le comité a aussi une fonction de médiation en cas de conflits entre doctorant et directeur de thèse.

La charte de déontologie permet quant à elle de sensibiliser les doctorants et leurs encadrants sur les questions liées à l'intégrité scientifique. Une typologie indicative a été insérée dans le texte.

Il est fait constater que lors de certaines soutenances, il a été observé que les directeurs de thèse ne restaient pas dans la salle du jury. La directrice du DED indique que cette question relève du choix des établissements. A UPE, les documents sont distingués : le procès-verbal de soutenance ne fait pas figurer la signature du directeur de thèse, indiquant ainsi qu'il n'a pas participé à la décision. Comme il participe aux débats, sa signature apparaît sur le rapport de soutenance.

La directrice du DED est remerciée pour l'élaboration de ces textes. Des précisions sont demandées sur les conditions matérielles et financières requises lors de l'inscription annuelle et leurs modalités de contrôle. Le président indique qu'il y a une corrélation entre durée de thèse et conditions matérielles et financières. La responsabilité de l'établissement ne s'arrête pas aux bonnes conditions scientifiques. La question du financement des doctorants doit faire l'objet d'une sensibilisation des directeurs de thèse. La directrice du DED explique que le directeur de l'ED doit s'assurer de la situation du doctorant afin que les meilleures conditions soient trouvées pour l'aboutissement de sa thèse.

Il est fait remarquer que le conseil académique ne s'est pas prononcé sur la charte de déontologie. Le président rappelle que la séance du 10 octobre 2017 a été reportée à la demande des membres, il sera donc consulté sur cette question en novembre.

Il est à noter que le nombre de thèses encadrées ainsi que de rencontres avec les directeurs de thèse peut varier selon les disciplines. La directrice du DED indique que le nombre de thèses encadrées a été limité à 8 face au constat du trop grand nombre de thèses encadrées par certains. Les rencontres entre doctorant et directeur de thèse ne font quant à elles pas l'objet d'une règle fixe. Il est proposé de prévoir dans le texte la possibilité d'effectuer des co-encadrements, dans la limite de 8 pleins.

Il est également suggéré que les règles de publication soient fixées au sein de chaque ED afin de prendre en compte les particularités propres à chaque discipline.

Une demande de réflexion sur la thèse sur travaux est formulée.

Le CNRS a élaboré un guide intitulé « *Pratiquer une recherche intègre et responsable* », disponible sur son site internet.

Il est proposé que la charte du doctorat et la charte de déontologie soient traduits en anglais, certains doctorants venant de l'étranger.

Quatrième délibération

1. Le Conseil d'administration approuve la charte du doctorat.
2. Le Conseil d'administration approuve la charte de déontologie.

La délibération 1 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

La délibération 2 est approuvée à 24 voix favorables et 1 abstention.

5. PRESENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAIL DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST ET DU CONSEIL DE LA FORMATION DOCTORALE DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST

Le président présente le programme de travail de la Comue et précise qu'il n'intègre pas l'I-Site, il s'articule autour des activités de l'établissement.

Le programme de travail du conseil de la formation doctorale, qui se réunit une fois par mois, a été construit autour d'ordres du jour prévisionnels. Il s'articule principalement autour des sujets courants et de l'évaluation des écoles doctorales.

Des interrogations sont formulées quant à la méthode de désignation du porteur pour le Pôle «Santé et société». Le président indique que la démarche vient des établissements, des rendez-vous bilatéraux sont fixés afin de recueillir leurs avis sur la question.

Des précisions relatives à la délivrance des diplômes après la création de l'université cible sont demandées. Le président répond que le conseil d'administration a entériné le 4 juillet le fait que les établissements récupèrent cette compétence. Des réflexions doivent être menées sur l'organisation de cette mesure.

Il est demandé si les questions relatives au patrimoine et aux grands investissements ont été discutées. Le président indique qu'il n'y a pas eu de discussions complémentaires aboutissant à des révisions.

6. POINT D'INFORMATION RELATIF A L'I-SITE

La vice-présidente en charge de l'I-Site présente les jalons et indicateurs. Les documents ANR sur les indicateurs communs ont été reçus le 22 octobre 2017, ils seront mentionnés dans la convention avec l'ANR. Il s'agit d'engagements pour lesquels des rapports annuels seront élaborés. Il faudra par ailleurs rendre compte de ces objectifs devant le jury international dans 4 ans.

L'idée est d'adapter la production des indicateurs à chaque site. 12 indicateurs spécifiques ont été proposés avec des objectifs à atteindre dans 4 ans, ils sont adaptés aux ambitions du projet I-Site FUTURE. Les jalons comportent les résultats à atteindre dans les 18 prochains mois, ils sont liés à la mise en place de l'établissement cible, les actions I-Site et les activités communes entre eux.

La convention devrait être signée fin 2017, elle sera accompagnée d'un accord de consortium pour structurer les rapports avec l'ANR.

7. SYNTHÈSE DES CONVENTIONS DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST ENTRE JUIN ET SEPTEMBRE 2017

La synthèse des conventions est présentée au Conseil d'administration.

8. QUESTIONS DIVERSES

Le président indique qu'un conseil d'administration exceptionnel sera réuni fin 2017 pour soumettre à son approbation la convention avec l'ANR relative au financement de l'I-Site. Il propose que le vote se fasse sous forme électronique.

→ La séance est levée à 16h28.